

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Il s'agit par cette délibération, Monsieur le Maire et chers Collègues, d'approuver le règlement de l'appel à projet qui va être lancé dans les tous prochains jours en faveur des initiatives des conseils de quartiers en vue de conforter, de favoriser et d'accompagner la vitalité de nos conseils de quartiers. Bien évidemment, s'il y a des demandes de précision ou des remarques particulières, j'y répondrai.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec cette délibération vous nous demandez aujourd'hui d'entériner ce que vous appelez un appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier. Avant d'entrer dans le cœur du débat, je voudrais tout d'abord rendre hommage, au nom de notre groupe, à toutes les personnes qui participent à ces conseils dans chacun de nos arrondissements.

Je tiens à saluer particulièrement leur engagement car ce n'est pas toujours facile, dans une société de plus en plus individualiste, de se mettre au service de la collectivité et de l'intérêt général. En y consacrant beaucoup de temps et d'énergie, ils méritent notre respect et notre reconnaissance. Ils veulent être informés, débattre, participer à la construction des projets avec les techniciens et les élus qui détiennent la légitimité électorale démocratique pour décider. C'est un fait, on ne décide plus aujourd'hui dans l'entre-soi confortable des réunions entre initiés, à huis clos.

Cette donne démocratique participative est incontournable et il faut la respecter. Cet appel à projet montre au contraire que l'on se moque du monde et je m'explique.

Sur la forme : 30.000 € pour 34 conseils de quartier, 3 projets au maximum par arrondissement, donc 237 projets financés au maximum. Certains quartiers seront donc laissés pour compte et le financement des projets retenus sera de 1.100 € en moyenne. Il ne restera donc plus que 860.000 € en moyenne pour les autres.

Les conseils de quartier sont donc prévenus : leurs initiatives devront être modestes, voire même très modestes. Voilà donc la valeur et l'intérêt que la Ville de Lyon accorde aux initiatives des conseils de quartier. Quel manque de respect vis-à-vis de l'investissement dans les conseils de quartier de plusieurs centaines de lyonnaises et de lyonnais ! Sans compter le calendrier proposé : les dossiers doivent être rendus pour le 23 septembre quand on sait qu'on a deux mois de vacances, et avoir lieu pour 2011. L'objectif semble donc d'avoir moins de projets possible pour pouvoir peut-être en financer au moins quelques-uns correctement.

Sur le fond : les conseils de quartier, on le sait, sont placés de par la loi dite de « démocratie de proximité », c'est la loi de février 2002, sous la responsabilité exclusive des maires d'arrondissement. Dans votre projet, il est évident que la décision d'attribution sera prise par vous, et non pas par le Maire d'arrondissement. C'est contraire à l'esprit de la loi PLM, c'est encore un nouveau coup porté aux Maires d'arrondissement, y compris ceux de votre Majorité.

Sur le fond toujours : je me rappelle des craintes légitimes exprimées par les associations et les CIL, notamment lors de la création des conseils de quartier, sur la confusion des genres entre l'expression d'habitants par le biais d'une personne morale de droit privé, l'association, et une instance, partie intégrante des maires d'arrondissement, les conseils de quartier. Alors qu'après presque 10 ans de cohabitation, le champ d'action des associations et les conseils de quartier ont trouvé un équilibre, ça marche dans la plupart des conseils de quartier, que nous propose aujourd'hui la Ville de Lyon ? De brouiller à nouveau les cartes, et ce n'est pas à notre avis respectueux des associations locales.

Nous pensons bien sûr qu'il faut un vrai partenariat, un vrai travail en commun avec les conseils de quartier, c'est que qui a été fait. Les exemples foisonnent de projets pour lesquels d'ailleurs vous n'avez pas pris en compte leurs vœux, alors que ceux-ci n'engagent rien d'autre que le quotidien.

C'est là que se situent les vrais enjeux pour la démocratie de proximité, dans l'écoute, et non dans cette usine à gaz que vous nous proposez.

C'est d'abord sur le quotidien qu'il faut leur répondre. Qu'il s'agisse de propreté, d'éclairage public, de tranquillité, d'implantation du mobilier urbain, de l'aménagement de voirie, répondre aux fiches navettes, ne pas soumettre des projets « ficelés d'avance » à une fausse approbation populaire, serait déjà de votre part un grand progrès ! Car, malgré les déclarations, les méthodes et les modalités de prise de décisions restent autoritaires.

Alors, une suggestion : pourquoi ne pas intégrer les 30.000 € prévus dans la dotation d'animation locale répartie chaque année entre les neuf arrondissements de Lyon ? Cela permettra aux Maires d'arrondissement, comme la loi le prévoit, et comme cela se passe déjà, d'accompagner un petit peu plus la réalisation des initiatives de leurs Conseils de quartier.

Dans vos promesses électorales, vous vous étiez engagés à leur donner un budget et là, pour tenter de les concrétiser, vous donnez des « miettes » aux Conseils de quartier, cherchant ainsi à les instrumentaliser.

Par respect pour eux, pour leur travail, leur autonomie, et pour l'intérêt qu'ils portent à leur arrondissement, les élus « Lyon Divers Droite » voteront donc résolument contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais revenir quelques instants sur cette délibération qui nous semble relever plus du symbole et d'un effet de communication, que d'autre chose !

D'abord, que nous proposez-vous concrètement ? Un fonds de 30.000 €, pour subventionner des projets de fonctionnement des Conseils de quartier de Lyon.

Rappelons qu'ils sont au nombre de 34, donc 30.000 € pour 34 Conseils de quartier, cela fait un peu moins de 900 € pour chaque Conseil de quartier, dans l'hypothèse où tous présenteraient un projet et que celui-ci serait ensuite retenu.

Dans le même temps, déjà une restriction : vous prévoyez qu'un arrondissement ne peut pas présenter plus de trois projets, trois projets et neuf arrondissements, cela fait 27 et non 34 !

M. LE MAIRE : Bravo !

Mme REYNAUD Blandine : Oui, j'ai fait quelques études !

Ensuite, quels projets ? Lors de la Commission, vous parliez, Monsieur l'Adjoint, de projets de type réalisation de journal, création de site Web. Mais, qui portera alors la responsabilité des contenus de ces journaux ou de ces sites ? Les Conseils de quartier n'ayant pas d'entité juridique propre, qui aura cette responsabilité ? Le Maire d'arrondissement ? Le Maire de Lyon ? Les Conseils de quartier vont-ils être soumis à un contrôle de leurs écrits ? Cela ne paraît guère démocratique...

Enfin, qui décide ? Et nous vous l'avons déjà dit en commission, nous estimons que le lien avec les élus d'arrondissement est trop ténu dans la composition du jury que vous nous proposez. D'autant qu'en permettant aux élus membres du jury, de se faire représenter par les services, nous pourrions avoir des projets retenus par un jury composé uniquement de techniciens, ce qui à notre sens n'est pas admissible.

Aussi, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier est l'occasion de rappeler l'attachement de notre Groupe « Communiste et Intervention citoyenne » à la démocratie participative, et l'engagement de notre ville, celui de Gérard Claisse, aussi bien à la Ville de Lyon qu'au Grand Lyon, pour son développement.

Cette dimension est désormais essentielle à l'action publique et à un renouveau de la politique. Le Conseil d'Etat lui-même, dans un rapport récent, épingle notre administration et les méthodes autoritaires du Gouvernement Sarkozy-Fillon et propose au travers de treize grandes propositions, de passer, je cite, de « l'administration consultative » à « l'administration délibérative ».

L'opposition municipale aimerait, une nouvelle fois, masquer ses réserves en matière d'intervention citoyenne, en tentant de réduire et disqualifier l'action de notre ville en la matière.

Or, depuis le début de ce mandat, notre Ville a impulsé une action volontariste en direction des Conseils de quartier, pour élargir en permanence le champ de l'action municipale, où l'avis et l'expertise d'usage de la population sont pris en compte.

Citons quatre axes complémentaires : favoriser l'échange d'expériences, assurer la montée en généralité (agir local, penser global), développer des actions concernant tous les arrondissements, promouvoir la reconnaissance par l'Hôtel de Ville, des activités des Conseils de quartier.

Avec, par exemple :

- l'organisation de conférences débats à l'Hôtel de Ville (compétences, finances, grands projets...),
- les modules de formation sur les outils et méthodes d'animation d'un Conseil de quartier (communication, gestion de réunion, conduite de projets,
- la journée des Conseils de quartier (la dernière le 25 juin),
- le guide des Conseils de quartier (en cours d'édition),
- les visites de sites (Confluence, la Duchère, Centre de tri, Hôtel Dieu, Station d'épuration...),
- les concertations inter-arrondissement sur des politiques publiques (modes doux, géographie prioritaire, stationnement payant...),
- les concertations enfin sur projet d'aménagement ou de développement (400 réunions publiques depuis 2008, soit déjà autant que sur les sept années du précédent mandat).

Cet appel à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier constitue une brique supplémentaire de cet édifice.

Il part du constat que la plupart des Conseils de quartier ont été à l'origine et porteurs de nombreuses initiatives contribuant à la qualité du lien social et du cadre de vie dans nos différents arrondissements.

Cet appel à projets, avec les formations à la conduite de projet, qui ont eu lieu dans chaque arrondissement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, vise à reconnaître ce droit à l'auto saisine des Conseils de quartier et à leur apporter des financements et des moyens en accompagnement, pour passer de l'envie de faire, à la mise en œuvre.

Libérons les envies d'agir ! Car c'est aussi favoriser la vitalité des Conseils de quartier. Je vous remercie.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Quelques éléments de réponse.

Madame Chevassus, je comprends mieux maintenant pourquoi lors de la journée de rencontre des Conseils de quartier, que nous avons organisée samedi dernier, il y a dix jours, il y avait trois représentants du 6<sup>e</sup> arrondissement : sur les trois, deux adhérents des Conseils de quartier et un élu. Je me dis, vraiment le 6<sup>e</sup> ne souhaite absolument pas participer aux initiatives que la Ville peut prendre pour accompagner les arrondissements dans leur animation des Conseils de quartier.

Alors, je ne veux pas refaire toute la liste des propositions que nous avons faites aux arrondissements. Certaines d'entre elles d'ailleurs, vous y avez donné suite, d'autres moins, je le regrette, c'était des sessions de formation, des cycles de conférences, des visites de sites, des concertations inter-arrondissements, des concertations sur projets, etc... et nous allons continuer.

Cet appel à projet est donc, dans mon esprit, un dispositif complémentaire. D'ailleurs si je faisais les mêmes multiplications que vous,  $3 \times 9 = 27$ , j'arriverai à 27 participants à la Journée annuelle de rencontre des Conseils de quartier. Heureusement, nous étions plus nombreux !

Alors, sur cette question-là, j'entends deux choses dans votre discours, à la fois très contradictoire. A la fois vous nous dites : « Vous consacrez beaucoup plus d'argent, pour soutenir les activités des Conseils de quartier. » Puis vous nous dites : « Tout cela se fait au mépris des arrondissements : c'est un peu une mise sous tutelle des arrondissements, au mépris de la loi, etc... » En d'autres termes, il faudrait mettre plus d'argent, mais cet argent serait mis au service du mépris de la loi et des arrondissements et du rôle des Maires d'arrondissement. Donc, je trouve qu'il y a là une certaine contradiction et je vais essayer de m'en expliquer.

Vous savez que l'on est dans un système institutionnel très particulier, où effectivement nous sommes dans une ville qui est découpée en arrondissements, aux prérogatives somme toute, assez limitées, qui est rattachée à une communauté urbaine, aux prérogatives très étendues et

qui a organisé des conseils de quartier de stricte et pleine responsabilité des mairies d'arrondissements.

J'ai énoncé ce principe dans l'action que j'essaie de mener à partir de la Ville, ce qui n'est pas très simple, parce qu'à la fois il faut trouver un positionnement de la Ville, où l'on n'empiète pas sur les responsabilités pleines et entières des Maires d'arrondissement et mobiliser le Grand Lyon, parce que vous citez la propreté, la voirie, vous citez toute une série d'exemples, ce sont des responsabilités du niveau du Grand Lyon. Cela suppose une gouvernance intelligente entre les responsabilités des uns et des autres, pour donner, et je crois que c'est notre objectif à tous, du grain à moudre aux Conseils de quartier, ce dont je m'emploie depuis dix ans au Grand Lyon et depuis trois ans maintenant à la Ville de Lyon.

Alors par rapport au poids des arrondissements dans les initiatives qui vont pouvoir être montées -lisez le règlement intérieur, il vous donne toute garantie- un projet de conseil de quartier-une initiative ne pourra être examinée par le jury que si elle a la signature d'un élu référent du projet, que si le dossier nous est transmis avec la signature du maire d'arrondissement, lequel maire d'arrondissement pourra participer au jury de sélection du conseil de quartier.

Si vous dites on ne respecte pas la loi, Madame Chevassus, ou d'autres, allez devant le tribunal administratif, il n'y a pas de problème, je n'ai aucun doute sur le résultat que nous aurions.

Bien évidemment, nous sommes en pleine responsabilité au niveau de l'Hôtel de Ville pour accompagner l'animation des conseils de quartier, par les arrondissements.

Enfin, dernier élément de réponse : vous nous dites « on vient se substituer aux arrondissements, quelque part on met sous tutelle les mairies d'arrondissement » ce qui n'est absolument pas l'enjeu et en matière de mise sous tutelle, moi je vais vous retourner le compliment et parler de mise sous curatelle. Vous êtes les deux arrondissements de l'Opposition, les seuls arrondissements à mettre complètement sous tutelle vos conseils de quartier. Partout ailleurs, nous avons des conseils de quartier animés par un co-président élu, un co-président habitant, voire un élu référent et un président habitant. Vous êtes les seuls arrondissements à mettre sous tutelle politique vos conseils de quartiers en les faisant présider exclusivement par des élus.

Deuxième élément, vous les mettez sous curatelle financière partout où dans les arrondissements sont donnés aux conseils de quartier des budgets annuels sous forme d'enveloppes sur lesquelles ils ont un droit de tirage complètement libre avec des montants autonomes. Vous, vous les mettez sous curatelle financière sans leur allouer, en aucune manière, la moindre enveloppe financière.

Voilà, je crois que nous avons deux conceptions radicalement différentes de l'organisation du fonctionnement des conseils de quartiers. C'est probablement de cela qu'il faudrait débattre plutôt que de faire des mauvais procès d'intention sur un dispositif complémentaire qui ne vise pas à financer un projet de conseil de quartier, c'est-à-dire 34 projets, mais bien évidemment, de sélectionner parmi les projets qui nous remonteront, ceux qui seront les plus innovants, les plus intéressants. Comme cela on fera tourner, bien évidemment, le financement de ces projets. Voilà je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre. Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)